Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

REGION
HAUTS-DE-FRANCE
SÉANCE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL

Région Hauts-de-France

Deliberation n° 2024.01185
Réunion du 20 juin 2024

Exercice Budgétaire : 2024 Fonction :

Direction : DIRFI

Thème : C01.04 Finances

Objet : Budget Supplémentaire au Budget Principal 2024 de la Région Hauts-De-France

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 20 juin 2024, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021.01288 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Primitif 2024,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2024, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis du Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER),

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

DECIDE

Par 105 « Pour », 51 « Contre », 1 « Abstention »

- D'approuver, conformément au document comptable joint, le Budget Supplémentaire au Budget Primitif principal 2024 équilibré section par section, tant en recettes qu'en dépenses, dont le montant global s'élève à 851 077 818,83 €.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

***Présents** (124) : Madame Laurence BARA, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Natacha BOUCHART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER,*

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

Monsieur Nicolas CAPRON, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame [illegible], Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Alexandre MAESEELE, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

***Pouvoirs donnés** (45) **:** Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Laure BAZAN, Monsieur Xavier BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Madame Mabrouka DHIFALLAH donne pouvoir à Madame Mady DORCHIES, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOTTE, Madame Anne PINON donne pouvoir à Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Laurence PROUVOT donne pouvoir à Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN.*

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Ludovic ROHART, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Madame Amel GACQUERRE, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Elisabeth GONDY donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Daniel LECA donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Danièle PONCHAUX donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul FONTAINE.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU, Madame Bernadette VANNOBEL donne pouvoir à Madame Edith VARET.

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Virginie FENAIN, Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Laurent BRICE, Madame Nathalie BILLET donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Bruno CLAVET donne pouvoir à Monsieur Alexandre MAESEELE, Madame Sandra DELANNOY donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Alexandre DUFOSSET donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Odile CASIER, Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Émilie BOMMART, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Patricia PLANCKE, Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Alban HEUSÈLE donne pouvoir à Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Madame Huguette FATNA.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

Monsieur Alexandre COUSIN donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN, Madame [illegible] pouvoir à Madame Karima DELLI, Madame Zahia HAMDANE donne pouvoir à Madame Elodie CLOEZ, Madame Marianne SECK donne pouvoir à Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET.

***N'ont pas participé au vote** (12) : Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Guislain CAMBIER, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mady DORCHIES, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Monsieur Philippe TORRE.*

Absent (1) : Monsieur Loïc PEN.

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2024.01185

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle*	Gestion annuelle (y.c RAR N-1)	
			Dépenses	Recettes
Rubrique 90 "Opérations ventilées"				
900	Services généraux	2 171 428,41	3 532 559,72	368 000,00
9005	Gestion des fonds européens			
902	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	-805 208 708,22	2 931 884,34	-3 338 083,64
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-45 872 247,82	-1 260 356,19	750 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	-2 431 218,80	-1 000 000,00	
905	Aménagement des territoires et habitat	-207 863 191,59	-225 000,00	252 659,83
906	Action économique	-123 772 134,48	-3 640 000,00	2 921 773,75
907	Environnement	-33 031 492,57		50 000,00
908	Transports	1 384 110 959,37	10 880 571,65	191 216,06
909	(fonction en réserve)			
Rubrique 92 "Opérations non ventilées"				
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			326 470 343,94
923	Dettes et autres opérations financières		30 808 498,51	41 855 449,04
925	Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)		27 563 000,00	27 563 000,00
926	Transferts entre les sections		196 245 000,00	252 680 000,00
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
950	Dépenses imprévues	-5 000 000,00		
951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)			-56 636 422,96
954	Produits des cessions d'immobilisation			-1 752 900,00
Solde d'exécution reporté				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		325 538 877,99	
TOTAL		**163 103 394,30**	**591 375 036,02**	**591 375 036,02**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle*	Gestion annuelle (y.c RAR N-1)	
			Dépenses	Recettes
Rubrique 93 "Services ventilés"				
930	Services généraux	-1 744 789,98	3 520 829,96	1 857 125,46
9305	Gestion des fonds européens			
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-700 958 689,12	34 287 813,95	41 787 956,15
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-36 513 177,03	-1 566 638,16	889 475,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	-1 177 173,75	-150 000,00	
935	Aménagement des territoires et habitat	-7 251 686,40	110 070,00	362 580,00
936	Action économique	-125 123 119,62	45 920,00	400 250,16
937	Environnement	-15 417 550,35	-306 404,00	
938	Transports	5 852 758,97	14 755 287,10	31 425 828,10
939	(fonction en réserve)			
Rubrique 94 "Services communs non ventilés"				
940	Impositions directes			4 141 981,00
941	Autres impôts et taxes		8 749 736,00	20 200 299,51
942	Dotations et participations			-63 877 532,00
943	Opérations financières		3 981 316,35	9 228 413,22
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (dépenses)		1 882,82	
945	Provisions et autres opérations mixtes		229 391,75	
946	Transferts entre les sections		252 680 000,00	196 245 000,00
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
952	Dépenses imprévues	-5 000 000,00		
953	Virement à la section d'investissement (dépenses)		-56 636 422,96	
Solde d'exécution reporté				
002	Résultat de fonctionnement reporté			17 041 406,21
TOTAL		**-887 333 427,28**	**259 702 782,81**	**259 702 782,81**

TOTAUX GENERAUX	**-724 230 032,98**	**851 077 818,83**	**851 077 818,83**

* inclus le budget supplémentaire, les annulations et résivions à la baisse des autorisations d'engagement et de programme présentées à la délibération n°2024.01183 du 20 juin 2024

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

Région
Hauts-de-France

Rapport du Budget supplémentaire 2024

Session du 20 juin 2024

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

Table des matières

PREAMBULE 7
TITRE I – SYNTHESE DES EQUILIBRES 8
TITRE II – SECTION DE FONCTIONNEMENT 9
A. Des recettes de fonctionnement revalorisées à hauteur de +46,4 M€ 9
B. *Des dépenses de fonctionnement (hors RAR) en hausse de +61,7 M€ en crédits de paiement (CP) et +96,3 M€ en autorisations d'engagement (AE)* 10
TITRE III – SECTION D'INVESTISSEMENT 12
A. Des recettes d'investissement (hors RAR) ajustées à hauteur de -2,6 M€ 12
B. *Des dépenses d'investissement (hors RAR) en hausse de 14,1 M€ en CP et en augmentation de +1 451,8 M€ en AP* 13
TITRE IV – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE) 15

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

PREAMBULE

Le Budget Primitif 2024 a été adopté le 14 décembre 2023. Préparé par l'exécutif régional et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée et traduit de facto les choix arrêtés par cette même assemblée.

Le BP peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante par voie de Décision Modificative (DM). Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative particulière en ce qu'il, outre le fait d'ajuster ou compléter le BP, permet la reprise du résultat constaté au 31 décembre de l'exercice précédent et des restes à réaliser.

Le présent budget supplémentaire qui vous est proposé pour l'année 2024, porte sur le périmètre du budget principal régional. **Il vise, dans un contexte économique mouvementé, à ajuster les crédits nécessaires au fonctionnement de l'institution et des politiques régionales sans bouleverser les équilibres fondamentaux votés au budget primitif.**

Ainsi, on retrouve notamment en dépenses les ajustements significatifs suivants :

- L'inscription des crédits relatifs à l'indexation du contrat d'acquisition des Trains Express du Territoire (TET) pour 11 M€ en investissement.
- L'ajustement des crédits pour la convention d'exploitation TER 2024 pour 9,73 M€ et le solde des conventions 2020 à 2022 pour un montant de 5,47 M€ (14,99 M€ en recettes par ailleurs).
- L'inscription des crédits complémentaires en formation professionnelle relatifs au nouveau PACTE 2024 pour un montant de 53 M€ compensés par une recette de 38,75 M€.
- La réduction des crédits de l'apprentissage en dépenses et en recettes pour un montant de 4,56 M€ suite à la réduction inopinée de l'enveloppe France compétences par l'Etat.
- L'ajustement au titre de l'augmentation des frais financiers sur les instruments de couverture (+3,98 M€), plus que compensée en recettes (9,23 M€).
- Le reversement du trop-perçu 2023 de TVA suite aux encaissements définitifs (+8,25 M€).

Il vous est proposé d'adopter le Budget Supplémentaire (BS) 2024 qui permet d'intégrer au budget 2024 les éléments suivants :

- Le résultat cumulé de fonctionnement reporté de l'exercice précédent correspondant à 17,04 M€ (hors restes à réaliser de fonctionnement) ;
- Les restes à réaliser de l'exercice 2023 qui s'élèvent en dépenses à 2,96 M€ au titre de la section d'investissement et 1,97 M€ au titre de la section de fonctionnement. En recettes d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent à 2,03 M€ ;
- Les ajustements connus à ce jour sur les crédits de l'exercice 2024.

Ce budget supplémentaire prend en compte également les ajustements d'autorisation de programme (AP) et d'engagement (AE) prévus dans le cadre de la délibération du 20/06/2024 relative à l'ajustement technique des encours pluriannuels de crédits (désaffectations, annulations et révisions des AP et AE).

Il vous est rappelé que le résultat de l'exercice 2023 est déterminé par la différence entre le besoin de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser), soit 326,47 M€ et l'excédent de fonctionnement, soit 343,51 M€.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

TITRE I – SYNTHESE DES EQUILIBRES

Avec respectivement 1,56% et 2,33% des recettes et dépenses de fonctionnement du budget régional impactées, **le projet de BS qui vous est proposé porte sur un volume global très limité d'ajustement des crédits prévus au BP**. En investissement, les ajustements proposés représentent une baisse de -0,05% en recettes (hors emprunt) et une augmentation de 0,68% en dépenses (hors emprunt) des crédits votés au BP.

Mouvements réels (en M€)	BP 2024	RAR	Propositions nouvelles BS 2024	TOTAL Projet BS 2024 (y compris RAR)	BP + BS 2024 + RAR	Evolutions/BP ...	
						... en %	... M€
FONCTIONNEMENT (hors reprise de résultat)							
Recettes	2 973,16	0,00	46,42	46,42	3 019,57	1,56%	46,42
Dépenses (y compris RAR)	2 727,69	1,97	61,69	63,66	2 791,35	2,33%	63,66
Epargne brute	**245,46**			**-17,24**	**228,22**	**0,00**	**-17,24**
Taux Epargne brute	***8,3%***				***7,6%***		
INVESTISSEMENT (hors reprise de résultat)							
Recettes hors emprunt	1 110,49	2,03	-2,58	-0,56	1 109,94	-0,05%	-0,56
Dépenses hors dette	1 659,77	2,96	8,26	11,22	1 670,99	0,68%	11,22
Remboursement capital dette	189,42		5,81	5,81	195,23	3,07%	5,81
Epargne nette	**56,04**			**-23,05**	**32,99**	**-41,13%**	**-23,05**
Taux Epargne nette	*1,9%*				*1,1%*		
Resultat 2023 (avant financement des RAR en investissement)			**17,97**	**17,97**	**17,97**	-	-
Emprunt	493,23			16,86	510,09	**3,42%**	**16,86**
Encours de la dette au 31/12/23*	3 597,22			11,05	3 608,26	**0,31%**	**11,05**
Taux d'endettement	*120,99%*				*119,50%*		
Capacité dynamique de désendettement (CDD)	**14,7**				**15,8**		

* Sur la base d'un encours de dette bancaire et obligataire au 31/12/2023 de 3 293 405 731,28€

Globalement, les ajustements de dépenses au BS hors restes à réaliser s'élèvent à +75,76 M€ en crédits de paiement (+61,69 M€ en CP de fonctionnement et +14,07 M€ en CP d'investissement) et à + 1 451,78 M€ en autorisations de programme (AP) hors annulations et révisions des AP et à +96,34M€ en autorisations d'engagement (AE) hors annulations et révisions des AE.

En recettes, les ajustements (hors restes à réaliser et hors emprunt) s'élèvent à +43,83 M€ (-2,58 M€ en recettes d'investissement et +46,42 M€ en recettes de fonctionnement).

Compte tenu du résultat comptable de l'année 2023 (17,97 M€), de la constatation des restes à réaliser en dépenses (2,96 M€ en investissement et 1,97 M€ en fonctionnement), des restes à réaliser en recettes (2,03 M€ en investissement), des ajustements proposés au BS, l'emprunt d'équilibre augmente de 16,86 M€.

Le détail des ajustements en section de fonctionnement et d'investissement est présenté ci-après.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

TITRE II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. *Des recettes de fonctionnement revalorisées à hauteur de +46,4 M€*

S'agissant des recettes non ventilées, il est proposé d'ajuster les inscriptions en fonction des notifications reçues ou des dernières informations portées à la connaissance de la collectivité, pour un montant de **- 30,31 M€** :

- Fiscalité directe (chapitre 940) : + 4,14 M€
  - + 4,14 M€ au titre de l'IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, pour porter l'inscription budgétaire de cette recette à la hauteur de l'encaissement constaté en 2023.
- Fiscalité indirecte (chapitre 941) : + 20,20 M€
  - - 43,53 M€ au titre de la Fraction de TVA (part ex-DGF et part ex-CVAE/FNGIR/Péréquation CVAE) pour tenir compte, d'une part, du rebasage 2023 lié à la dynamique de TVA définitive 2023 de 2,76% contre 3,7% anticipés et, d'autre part, de la dynamique constatée au 1er trimestre 2024 et projetée sur l'année (+2,50 %, contre 4,50 % prévu dans la Loi de Finances 2024 et au BP2024) ;
  - - 0,21 M€ au titre de la TICPE MAPTAM/NOTRé afin de tenir compte du montant droit à compensation notifié en 2023 ;
  - + 94,86 M€ au titre de la fraction de TICPE dédiée à la suppression de la DGD Formation professionnelle, au regard de la notification reçue de la DGCL (151,68 M€), du fait de la fusion de toutes les recettes institutionnelles dédiées à la formation professionnelle (compensation de la perte de frais de gestion de la fiscalité directe locale) dans une fraction unique de TICPE.
  - - 30,92 M€ au titre des frais de gestion de fiscalité directe locale compensant la suppression de la DGD Formation professionnelle, désormais intégrés dans une fraction unique de TICPE (cf. supra).
- Dotations et participations (chapitre 942) : - 63,88 M€
  - - 63,88 M€ au titre de la compensation de la perte de frais de gestion de fiscalité directe locale au titre de la suppression de la CVAE, désormais intégrée dans une fraction unique de TICPE (cf. supra).
- Opérations financières (chapitre 943) : + 9,23 M€ au titre de la gestion des instruments financiers d'échanges de taux (swaps de couverture sur taux variables).

S'agissant des recettes ventilées, il est proposé d'ajuster les inscriptions en fonction de l'exécution budgétaire et des dernières informations portées à la connaissance de la collectivité pour un montant de **+ 76,72 M€** :

- Services Généraux (chapitre 930) : + 1,86 M€
- Administration générale : + 1,61 M€ concernant principalement des décisions rendues par les tribunaux dans le cadre de contentieux administratifs.
- Coopération décentralisée et actions inter-régionales, européennes et internationales : + 0,25 M€ au titre du FEAMP, accompagnement Interreg et mobilité européenne et internationale.
- Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage (chapitre 932) : + 41,79 M€ dont principalement
  - Enseignement du second degré - Lycées publics : + 2,11 M€ dont : + 1,38 M€ de participation aux services d'hébergement et de restauration, + 0,50 M€ au titre des remboursements d'assurance pour les sinistres dans les lycées suite à la tempête de février 2022.
  - Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi : + 39,16 M€ dont + 38,75 M€ au titre du nouveau PACTE 2024 (plan d'investissement dans les compétences), + 0,41 M€ de reversements de trop perçus concernant le SIEG.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

- Apprentissage : - 2,31 M€ concernant les contributions de France Compétences au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique suite à la décision unilatérale de la Ministre du travail de réduction des enveloppes aux régions.

- Formation sanitaire et sociale : + 2,49 M€ dont + 2,32 M€ au titre du financement des établissements sanitaires publics et privés,

- Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs (chapitre 933) : + 0,89 M€ dont principalement

  - Culture : + 0,36 M€ de participations des opérateurs labellisés (Centre National du Cinéma)

  - Vie sociale et citoyenne : + 0,36 M€ liés à des reversements de trop-perçus dans le cadre de l'aide individuelle au dispositif Appel à projet « 4T ».

- Aménagement des territoires et habitat : + 0,36 M€ au titre du programme E-inclusion

- Transports (chapitre 938) : + 31,43 M€ dont principalement

  - Transports publics de voyageurs – Transport routier : + 0,99 M€ liés à la participation des AOM pour l'exploitation du réseau interurbain et scolaire.

  - Transports publics de voyageurs – Transport ferroviaire : + 29,99 M€ au titre des soldes des années antérieures de la convention TER.

  - Infrastructures – Ports et autres infrastructures portuaires : + 0,37 M€ sur le programme dédié au développement des ports (-0,23 M€ au titre des redevances domaniales et + 0,47 M€ d'indemnisations au titre des avaries à la passerelle Loubet).

B. Des dépenses de fonctionnement (hors RAR) en hausse de +61,7 M€ en crédits de paiement (CP) et +96,3 M€ en autorisations d'engagement (AE)

La hausse des dépenses en CP et en AE est le résultat des principaux ajustements proposés sur les chapitres suivants.

- **Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage (chapitre 932) : +33,8 M€ en CP et +71,3 M€ en AE** essentiellement sur **:**

  - Formation professionnelle : +46,61 M€ en CP et +122,04 M€ en AE. Ces crédits sont nécessaires pour le nouveau PACTE 2024 et ils sont compensés par une recette de 38,75 M€ de l'Etat.

  - Lycées : -1,5 M€ en CP et -47,96 M€ en AE. La baisse des AE résulte essentiellement du report sur exercice 2025 de l'attribution du nouveau contrat de marché de chauffage, l'actuel étant prolongé de 6 mois. Sur les CP, les ajustements tiennent compte des projections de consommations d'ici la fin d'exercice.

  - Ressources humaines : -2 M€ en CP dans le cadre d'un transfert vers le chapitre 930 « Services Généraux » au regard des perspectives actualisées de consommation des crédits annuels de masse salariale par typologie d'effectifs concernés.

  - Formations sanitaires et sociales : -6,79 M€ de CP dont -3,79 M€ sur les bourses sanitaires et sociales au regard du nombre réel de boursiers constaté au 1er trimestre et -3 M€ sur le financement des établissements sanitaires privés en raison du montant et modalités de versement actualisées des soldes des conventions.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

- Apprentissage : -2.5 M€ en CP et -2,8 M€ en AE. En raison de la baisse de l'enveloppe France compétences au titre de l'année 2024, 2,3 M€ de CP et d'AE d'ouverture sont annulés. Des ajustements sont réalisés pour tenir compte du rythme des engagements nouveaux et des prévisions de mandatement sur les mesures antérieurement décidées permettant d'ajuster au plus près les crédits votés.

- **Transports (chapitre 938) : +14,6 M€ en CP et 27 M€ en AE** essentiellement sur **:**

  - Transports : +15,08 M€ en CP et +27,05 M€ d'AE. En CP le besoin concerne pour 9,73 M€ la convention TER 2024 au regard du niveau de l'offre réalisé depuis le début de l'année et pour 5,47 M€ l'inscription en dépenses nécessaire au paiement du solde des conventions 2020-2022. En AE, le besoin est de 14,65 M€ pour la convention TER 2024 et de 12,4 M€ pour la quote-part de redevance à la SPL non encore couverte par les exploitants ferroviaires pour la période 2025-2027.

  - Ports : -0,5 M€ de CP compte tenu des besoins actualisés sur la maintenance des ports

- **Autres impôts et taxe (chapitre 941) : +8,75 M€ en CP** essentiellement dû au reversement du trop-perçu 2023 de TVA (TVA finale 2023 en croissance de 2,76%).

- **Opérations financières (chapitre 943) : +3,98 M€ en CP** au titre de l'augmentation des frais financiers sur les instruments de couverture (hausse largement compensée par celle des recettes +9,2 M€)

- **Services Généraux (chapitre 930) : +2,3 M€ en CP et 40 K€ en AE** essentiellement sur:

  - Les ressources humaines : +2 M€ en CP en provenance du chapitre 932 « Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage » au regard des perspectives actualisées de consommation des crédits annuels de masse salariale par typologie d'effectifs concernés.

- **Provisions et autres opérations mixtes (chapitre 945) : +229 K€ en CP** en dotations aux provisions au titre des crédits de formations des élus non consommés en 2023.

- **Aménagement des territoires et Habitat (chapitre 935) : +110 K€ en CP et 1,4 M€ en AE**. Ces crédits sont nécessaires pour réabonder le chapitre en raison de la prise en charge de la franchise des particuliers dans le cadre des inondations 2023-2024 ;

- **Action économique (chapitre 936) : +46 K€ en CP et -2,6 M€ en AE.** L'ajustement en CP permet notamment d'abonder les plateformes de transferts de technologies et soutenir l'aide à l'embauche des seniors. En AE, les crédits sont ajustés en fonction de la maturité des projets.

- **Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs (chapitre 933) : -1,61 M€ en CP et -1,02 M€ en AE** en raison d'ajustements des crédits sur certains appels à projets.

- **Environnement (chapitre 937) : -307 K€ en CP et +215 K€ en AE** (redéploiement de crédits).

- **Santé (chapitre 934) : -150 K€ en CP** (ajustement de crédits au regard des anticipations de consommation).

- **Frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 944) -5 K€ en CP** (ajustement de crédits au regard des anticipations de consommation).

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

TITRE III – SECTION D'INVESTISSEMENT

A. *Des recettes d'investissement (hors RAR) ajustées à hauteur de -2,6 M€*

S'agissant des recettes institutionnelles, il est proposé d'ajuster les inscriptions en fonction des dernières informations portées à la connaissance de la collectivité **:**

- Produits des cessions d'immobilisation (chapitre 954) : **- 1,75 M€** sur le patrimoine immobilier avec les ajustements suivants :
  - Saint-Omer – Lycée Rigot (ateliers du Rigaou) – vente décalée : - 1,06 M€ ;
  - Roubaix – Lycée Jean Moulin (annexe) – vente décalée : - 1,22 M€
  - Dunkerque – Lycée de l'Europe (réserves foncières) – vente décalée : – 0,18 M€ ;
  - Amiens – 50 rue Albéric de Calonne : + 0,56 M€ (délibération avril 2024) ;
  - Amiens – cité scolaire Sud – chaufferie : + 0,16 M€.

Les recettes sectorielles évoluent à la baisse pour un montant de - 0,83 M€ :

- Services Généraux (chapitre 900) : + 0,37 M€ (FEDER sur le programme consacré aux environnements de travail)

- Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage (chapitre 902) : - 3,34 M€

  - Enseignement du second degré - lycées publics : + 0,54 M€ dont + 1,70 M€ au titre du pôle d'excellence et d'innovation aux métiers des travaux publics au sein du Lycée Jean BERTIN à Bruay-la-Buissière (solde travaux et équipements) et – 1,16 M€ au titre de diverses opérations immobilières dans les lycées publics, concernant notamment les internats d'excellence (- 0,66 M€).

  - Enseignement supérieur : + 0,43 M€ de versement de l'Etat au titre de la construction du Plateau technique santé de l'UPJV, du Learning Center Archéologie, du Learning Center Innovation et de la bibliothèque de l'IEP de Lille.

  - Cités scolaires : - 2,24 M€ de recettes au titre des cités mixtes dans le cadre de la politique Lycées.

    Apprentissage : - 2,09 M€ dont – 2,15 M€ au titre de la contribution de France compétences au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique.
  - Formation sanitaire et sociale : + 0,03 M€ au titre des équipements des formations sanitaires

- Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs (chapitre 903) : + 0,75 M€

  - Activités artistiques, actions et manifestations culturelles : + 0,75 M€ au titre d'une recette versée par le CNC (Pictanovo).

- Aménagement des territoires et habitat (chapitre 905) : + 0,25 M€

  - Politique de la ville : + 0,25 M€ du Syndicat mixte de la baie de Somme dans le cadre du Programme d'Investissement pour l'Avenir de la Jeunesse (PIA).

- Action économique (chapitre 906) : + 0,9 M€

  - Interventions économiques transversales : + 0,11 M€ de remboursements d'appels d'échéances de prêts et avances remboursables.

  - Actions sectorielles : + 0,63 M€ de reversements de subventions notamment dans le cadre de procédures collectives.

  - Recherche et innovation : + 0,16 M€ de récupérations d'avances sur marchés de travaux concernant le Plateau Technique Santé.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

- Environnement (chapitre 907) : + 0,05 M€ (plan arbres)
- Transports (chapitre 908) : + 0,19 M€
    - Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales : + 0,45 M€ correspondant à des recettes européennes pour les dépenses réalisées en 2023 au titre des ports intérieurs du Canal-Seine-Nord Europe.
    - Ports et autres infrastructures portuaires : - 0,26 M€, dont + 0,27 M€ au titre de la participation de la Communauté d'agglomération de Boulogne (CAB) pour l'Exploitation du barrage Marguet et – 0,53 M€ notamment au titre de la réserve d'ajustement au Brexit.

B. Des dépenses d'investissement (hors RAR) en hausse de 14,1 M€ en CP et en augmentation de +1 451,8 M€ en AP

Cette hausse en CP et en AP est le résultat des ajustements principaux proposés sur les chapitres suivants.

- **Transports (chapitre 908). +10,5 M€ en CP et +1 476,6 M€ en AP** essentiellement sur :
    - Transports : +11 M€ en CP et +1 476,57 M€ en AP.

    En CP, 11 M€ complémentaires sont rendus nécessaires dans le cadre de l'indexation du contrat d'acquisition des Trains Express du Territoire (TET).

    En AP, le besoin s'explique par la signature du contrat de concession à la SPL GAAM Mobilité Hauts-de-France pour un montant de 1 406 M€, par un besoin complémentaire de 103,98 M€ pour le versement des fonds propres à verser à la SPL GAAM Mobilité Hauts-de-France et par le décalage en 2025 de travaux réalisés dans les centres de maintenance ferroviaire pour un montant de 33,5 5M€.

    - Ports : - 0,46 M€ de CP

    Une restitution de CP pour l'exercice 2024 relative aux acomptes de travaux qui ne seront finalement pas versés en 2024 dans le cadre de la construction du pôle exploitation maintenance à Boulogne sur Mer.

- **Dettes et autres opérations financières (chapitre 923) : +5,8 M€ en CP**

    Les emprunts 2023 et 2024 réalisés ont un impact plus important sur le remboursement en capital en 2024.

- **Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage (chapitre 902) : +2,8 M€ en CP et -27,8 M€ en AP dont :**
    - Lycées : +3,39 M€ en CP et -26,12 M€ en AP

    Un besoin complémentaire en CP est sollicité afin d'accélérer les opérations de sécurité et sureté dans les EPLE, notamment en matière de vidéo-protection et conditions d'accès aux établissements.

    Une restitution importante en AP en raison du report sur l'exercice 2025 du contrat de marché de chauffage (-38,4 M€). Le décalage de ces AP permet d'en flécher une partie sur l'amélioration de la sécurité dans les lycées (+2,68 M€) ainsi que sur les Grosses Opérations Patrimoniales visant à restaurer et sécuriser les bâtiments (+10,78 M€) dont 6,52 M€ pour la restructuration du bâtiment A, la mise aux normes de la demi-pension et la sécurisation des accès du lycée LAMARCK à Albert et 2,53 M€ pour la rénovation des internats d'excellence.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

- Enseignement supérieur : +1,8 M€ en CP

Il est proposé d'inscrire des CP supplémentaires de 1,82 M€ concernant essentiellement le projet du plateau technique de Santé entrant dans le programme du FEDER pour 1,3 M€ ainsi que de CP pour les centres d'apprentissage Innovation et Archéologie et la construction d'une bibliothèque pour l'IEP de Lille pour 0,52 M€.

- Sécurité et sureté : +300 K€ en AP pour des besoins pour le CEFMA de Tourcoing.

- Formation Professionnelle : -50 K€ en CP

Il est proposé d'inscrire une baisse des CP de l'ordre de 50 K€ sur les projets informatiques de la formation professionnelle compte tenu de la révision des besoins.

- Apprentissage : -2,35 M€ en CP et -2 M€ en AP :

En raison de la baisse inopinée de l'Etat de l'enveloppe France compétences au titre de l'année 2024, 2,15 M€ de CP et d'AP doivent être désinscrits en dépenses. Sur l'enveloppe maintenance programmée des CFA, un besoin de 150 K€ est nécessaire pour la poursuite des travaux de chauffage au CEFMA TOURCOING et 192 K€ de CP peuvent être restitués compte tenu des prévisions de mandatement.

- **Services Généraux (chapitre 900) : +2 M€ en CP et +2.3 M€ en AP dont :**

  - Sécurité et Sureté : +1,10 M€ en AP.

    Une demande complémentaire de 1,10 M€ en AP dans le cadre des interventions de sureté sur les bâtiments du siège de Région, des antennes territoriales ainsi que les sites Amiénois.

  - Systèmes d'information : +1,19 M€ en CP et en AP dans le cadre de projets menés sur les systèmes applicatifs (+0,76 M€) et compte tenu des renouvellements informatiques et de sécurité (+0,45 M€)

  - Administration Générale : +0,85 M€ en CP essentiellement dans le cadre du programme d'investissement sur le volet de la performance énergétique du patrimoine régional et plus précisément pour le relamping sur certains bâtiments Lillois et Amiénois.

- **Action économique (chapitre 906) : -3,6 M€ en CP et -0,7M€ en AP**

  - Agriculture et Pêche : -3,84 M€ en CP et -0,7M€ en AP :

    En CP, ces crédits sont restitués en raison d'une avance qui a pu être finalement versée en 2023 à l'ASP à hauteur de 2,5 M€. Dans le cadre de l'actualisation des prévisions de paiements 2024 une baisse d'1 M€ peut être réalisée.
    Concernant les AP, compte tenu du décalage de projets sur l'exercice N+1, une diminution d'AP à hauteur de 700 K€ est proposée.

  - Recherche : +0,7 M€ en CP pour la construction du Plateau technique santé de l'UPJV entrant dans le programme du FEDER.

  - Tourisme : -0,5 M€ en CP compte tenu de l'actualisation des prévisions de paiement pour l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

- **Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs (chapitre 903) : -2,2 M€ en CP et +1,1 M€ en AP**

  - Culture : -1,25 M€ en CP et +0,40 M€ en AP :

  Un besoin de crédits s'avère nécessaire dans le cadre du solde de la participation de la Région relatif à la construction du Centre de Conservation des Œuvres du Louve Lens (CCLL) +0,8 M€

  Néanmoins, il est à noter une restitution de CP à hauteur de -2,06 M€ essentiellement sur les opérations immobilières pour environ -1,8 M€ en CP et -350 K€ en AP et sur les travaux liés au sinistre du parc de Louvre Lens où l'avancement des études n'entrainera qu'une faible partie des paiements sur 2024 (-170 K€).

  Une demande complémentaire de 750 K€ en AP concerne le réabondement du programme Pictanovo mais qui est compensé par une recette équivalente.

  - Sports : -1 M€ en CP essentiellement en raison du décalage des travaux de la résidence Bécart du CREPS en 2025.

  - Sécurité et Sureté : +0,75M€ en AP :

  Demande complémentaire de crédits dans le cadre des interventions sur les bâtiments culturels de la Région ainsi qu'au CREPS de Wattignies et au Vélodrome de Roubaix.

- **Santé (chapitre 904) : -1 M€ en CP** compte tenu de l'actualisation des prévisions de mandatement.

- **Aménagement des territoires et Habitat (chapitre 905) : -0,23 M€ en CP et +0,30 M€ en AP** afin de couvrir en AP les besoins de la politique Mer et Littoral. La baisse de 0,23 M€ en CP est essentiellement expliquée par le report, sur 2025, des opérations « Etudes et expérimentation des sédiments de la digue Carnot » et « Rampe de ramendage du quai Amiral Huguet – estacades –».

TITRE IV – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)

L'article R. 4312-3 du CGCT précise que les Autorisations de Programme (AP) ou Autorisation d'Engagement (AE) et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président du Conseil Régional. Conformément à ces dispositions, il est proposé d'intégrer les ajustements suivants et prévus à la délibération 2024.01183, au présent budget supplémentaire :

- Annulation des AP et AE pour un montant global de 1 985 730 569,23 € dont 1 171 184 743,30€ en investissement et 814 545 825,93 € en fonctionnement.

- Révisions des AP et AE pour un montant global de 286 622 220,75 € dont 117 493 026,40 € en investissement et 169 129 194,35 € en fonctionnement.

- Désaffectations des AP et AE pour un montant global de 188 154 185,00 €, dont 59 054 402,96€ en investissement et 129 099 782,04 € en fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 059-200053742-20240702-202401185-BF

Chap.	Libellé Chapitre	Annulations AP/AE au BS 2024	Révisions AP/AE au BS	AP/AE votées au [illegible]	Total AP/AE
900	Services généraux	0,00	-114 854,59	2 286 283,00	2 171 428,41
9005	Gestion des Fonds Européens	0,00	0,00		0,00
901	Sécurité	0,00	0,00		0,00
902	Enseignement, Formation professionnelle et Apprentiss	-748 798 741,17	-28 589 267,05	-27 820 700,00	-805 208 708,22
903	Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	-7 589 470,03	-39 432 777,79	1 150 000,00	-45 872 247,82
904	Santé et action sociale	-245 126,00	-2 186 092,80		-2 431 218,80
905	Aménagement des territoires et Habitat	-196 353 044,21	-11 810 147,38	300 000,00	-207 863 191,59
906	Action économique	-115 867 876,47	-7 204 258,01	-700 000,00	-123 772 134,48
907	Environnement	-30 639 595,96	-2 391 896,61	0,00	-33 031 492,57
908	Transports	-66 690 889,46	-25 763 732,17	1 476 565 581,00	1 384 110 959,37
950	Dépenses imprévues	-5 000 000,00	0,00		-5 000 000,00
Total investissement	**Total investissement :**	**-1 171 184 743,30**	**-117 493 026,40**	**1 451 781 164,00**	**163 103 394,30**
930	Services généraux	-938 930,50	-845 859,48	40 000,00	-1 744 789,98
9305	Gestion des Fonds Européens	0,00	0,00		0,00
931	Sécurité	0,00	0,00		0,00
932	Enseignement, Formation professionnelle et Apprentiss	-640 305 083,44	-131 916 455,68	71 262 850,00	-700 958 689,12
933	Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	-33 096 081,79	-2 395 770,24	-1 021 325,00	-36 513 177,03
934	Santé et action sociale	-839 179,75	-337 994,00		-1 177 173,75
935	Aménagement des territoires et Habitat	-7 699 647,91	-952 038,49	1 400 000,00	-7 251 686,40
936	Action économique	-107 537 771,65	-14 980 407,97	-2 604 940,00	-125 123 119,62
937	Environnement	-13 725 568,70	-1 906 989,65	215 008,00	-15 417 550,35
938	Transports	-5 403 562,19	-15 793 678,84	27 050 000,00	5 852 758,97
952	Dépenses imprévues	-5 000 000,00	0,00		-5 000 000,00
Total fonctionnement	**Total fonctionnement :**	**-814 545 825,93**	**-169 129 194,35**	**96 341 593,00**	**-887 333 427,28**
Total général	**Total général :**	**-1 985 730 569,23**	**-286 622 220,75**	**1 548 122 757,00**	**-724 230 032,98**